



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	42	6	1

**OBJET : 00-1 - CONSEIL MUNICIPAL
- SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016 -
PROCES-VERBAL - ADOPTION**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

272546

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 10 NOV. 2016
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le

18 NOV. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 4 novembre 2016

Le vendredi 4 novembre 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 28/10/16, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, M. Mickael URBANI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Audouin RAMBAUD à M. Yves DAHAN
M. André-Luc SEITHER à M. Serge AMAR
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE
Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Jacques GENTE
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET
M. Matthieu GILLI à Mme Françoise THOMEL

Absents : Mme Rachel DESBORDES

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

A l'issue de toutes les séances de Conseil municipal, un compte rendu doit être rédigé et affiché dans les conditions des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code général des Collectivités territoriales.

Un procès-verbal doit également être élaboré, mais a la particularité de n'être fondé sur aucun texte juridique sinon la possibilité pour toute personne d'en demander communication dans les conditions de l'article L. 2121-26 du même code.

En effet, aucune disposition législative ou réglementaire ne précise les mentions qui doivent être portées sur les procès-verbaux des séances, générant de nombreuses disparités de contenu et de forme d'une collectivité à l'autre.

En ce qui la concerne, la Commune a fait le choix d'une reprise intégrale des débats, à partir des enregistrements en séance.

Lors du conseil de ce jour, il est demandé à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 septembre 2016.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 septembre 2016.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016 - PROCES-VERBAL - ADOPTION -

Date de transmission de l'acte : 18/11/2016**Date de réception de l'accusé de réception :** 18/11/2016**Numéro de l'acte :** DCM2725-16 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20161104-DCM2725-16-DE**Date de décision :** 04/11/2016**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblees